

# **PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024 REGIE DES EAUX GESSIENNES :**

- Budget Principal
- Budget Eau Potable
- Budget Assainissement

Les Budgets Primitifs présentés ci-après seront soumis au vote du Conseil d'Administration postérieurement à l'approbation du Compte Administratif 2023.

Cette situation a pour conséquence :

- La reprise des résultats antérieurs
- L'inscription des restes à réaliser
- L'inscription des crédits de report

Elle permettra ainsi de disposer, à l'issue du vote du Conseil d'Administration, d'une photographie complète des crédits inscrits au titre des différents budgets de la régie.

## Actions liées au : Budget Général

Le Budget Général comptabilise les salaires du Personnel ainsi que les charges qui s'y rapportent. Mais, à la demande des services du Trésor Public de Gex, il a été étendu aux charges connexes directement liées à la gestion du Personnel, à savoir : les frais de formations, les frais de missions et les prestations « fiches de paie » ainsi que d'autres dépenses relevant de la gestion des Ressources Humaines.

Le budget a été conçu conformément aux prescriptions du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 à savoir :

- Une revalorisation de la masse salariale de 3% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 attribuée à tous les agents de la régie, calculée sur le salaire de base mensuel brut

Les crédits inscrits permettent également de financer :

- Une enveloppe de 25 000 € pour le budget global des augmentations individuelles
- Une prime de performance, accordée aux agents à l'issue des entretiens individuels d'évaluation, en fonction du respect des objectifs individuels et collectifs fixés par les chefs de service
- Une enveloppe estimée à 56 330 € brut non chargé au titre de la prime d'ancienneté (+2% au bout de deux ans d'ancienneté, +1.5% au bout de cinq ans d'ancienneté de l'agent)
- La valorisation des heures structurelles évaluée à 81 487.86 € brut non chargé (concerne les collaborateurs, cadres et non cadres, si cette disposition est acceptée, choisissant le régime 12 RTT plutôt que 23 RTT)
- Le paiement des jours de congés non pris et stockés au sein du Compte Épargne Temps (8 000 €) pour les salariés en faisant la demande et justifiant des conditions de versement
- Des indemnités de départ à la retraite sont budgétées pour plus de 7 000 €
- Une enveloppe au titre des dépenses d'intérim à hauteur de 125 000 €

Il est à noter que ce projet de budget intègre également les crédits se rapportant à cinq nouvelles embauches, à savoir :

- Le renforcement du service Assainissement : deux techniciens rejoindront le service afin de renforcer l'équipe
- Le renforcement du service Eau Potable : un technicien Ouvrages
- Le recrutement de deux alternants est prévu en 2024 à la fois pour l'exploitation Eau Potable et Assainissement
- Par ailleurs, il est prévu de remplacer les départs de salariés de la Régie poste pour poste : un technicien d'exploitation réseaux Eau Potable et un technicien d'exploitation réseaux Assainissement

### I. Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4 659 191.92 € couvrant :

- Les salaires, indemnités, primes diverses pour 2 828 692 €
- Les charges de Sécurité Sociale et prévoyance pour 1 121 639 € : globalement, cette charge a été calculée sur la base de 43% de la masse globale des salaires
- La subvention accordée au Comité Social Économique (actions sociales + fonctionnement) : 28 287 €

- Les cotisations obligatoires au titre du 1% logement (non soumis à ce jour), 1% formation et la Médecine du Travail : 63 874 €
- Les dépenses d'intérim pour 125 000 €
- Une provision pour risques et charges de 90 000 € est inscrite au regard des préconisations du rapport d'audit RH pour une régularisation de la valorisation des congés payés non posés.
- Une charge exceptionnelle de 94.00 € est inscrite au titre d'une majoration de cotisations URSSAF de janvier 2024, majoration qui fera l'objet d'une demande de remise gracieuse après avoir réglé le solde dû.

Le chapitre « Charges Générales » porte sur :

- Le Remboursement à destination de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour la mutualisation des services informatique, marché public, patrimoine et communication (2023 et 2024 sont prévues au budget, soit 200 000 €)
- Les nouvelles charges connexes évoquées ci-dessus : les formations (32 500 €), les prestations « édition des salaires », le logiciel paie et RH, les abonnements juridiques (35 488 €) et les éventuels frais liés à la publication d'offres d'emploi (3 000 €).

Les dépenses imprévues représentent une prévision budgétaire de 59 906 €.

## II. Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation de 4 659 191.92 € sont composées principalement des subventions accordées par les budgets eau potable et assainissement :

- Budget eau potable : 2 353 683 € (51%)
- Budget assainissement : 2 261 391 € (49%)

Pour mémoire, les subventions provenant des deux budgets sont en augmentation en raison d'une masse salariale plus importante.

Les recettes d'exploitation intègrent également 36 000 € au titre de l'aide à l'embauche d'apprentis, de subrogation de délégation d'un pompier volontaire, et d'indemnités IJSS reçues selon les arrêts maladie des salariés.

Comme indiqué en propos liminaires, le budget primitif reprend également le résultat de clôture de 2023 pour 8 128 €.

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>3 781 065</b>	<b>4 659 192</b>
<b>Charges Générales</b>	<b>175 634</b>	<b>273 988</b>
Remboursement de frais	100 000	200 000
Missions	6 000	
Rémunérations diverses	31 400	35 488
Divers	36 734	32 500
Publication	1 500	3 000
Autres taxes		3 000
<b>Charges de personnel</b>	<b>3 544 484</b>	<b>4 325 298</b>
Salaires (bruts)	2 402 281	2 828 692
Charges de S.S. et autres charges	987 815	1 121 639
Personnel intérimaire	100 000	125 000

Charges diverses	0	67 713
Cotisations CSE	22 234	28 287
Cotisation 1% Logement		28 287
Cotisations 1% Formations	24 634	28 287
Médecine du Travail, Pharmacie	7 520	7 300
<b>Autres charges exceptionnelles</b>		<b>94</b>
<b>Provisions pour risques et charges d'expl.</b>		<b>90 000</b>
<b>Dépenses Imprévues</b>	<b>60 947</b>	<b>59 906</b>
	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>3 781 065</b>	<b>4 659 192</b>
<b>Excédent antérieur</b>	<b>17 796</b>	<b>8 128</b>
<b>Atténuation de Charges</b>	<b>24 889</b>	<b>36 000</b>
<b>Remboursement sur rémunérations</b>	<b>24 889</b>	<b>36 000</b>
<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>3 738 380</b>	<b>4 615 064</b>
Subventions Budget Eau Potable (51% en 2023)	1 919 267	2 353 683
Subventions Budget Assainissement (49% en 2023)	1 819 113	2 261 381

Total compétence : BUDGET GENERAL			
Fonct	Dépenses	3 781 065	4 659 192
	Recettes	3 781 065	4 659 192

## Actions liées au : Budget Annexe Eau Potable

Le projet de budget eau potable fait apparaître une augmentation anticipée des dépenses d'exploitation réelles par rapport au budget voté en 2023 (+10.27%).

Les montants des dépenses d'investissement, hors provisions, sont également en augmentation, avec un niveau financier important marquant notamment la volonté de maintenir un taux de renouvellement du réseau proche de 1.2%.

Les recettes d'investissement, particulièrement les excédents antérieurs, ainsi que les opérations d'ordre (virement de la section d'exploitation et amortissements) ne permettent plus de couvrir les dépenses. Un recours à l'emprunt pour l'année 2024 est inscrit au budget pour équilibrer les dépenses et les recettes.

Il convient de rappeler que le programme de travaux 2024 ne reprend pas le projet d'interconnexion du champ captant de Pougny : le présent budget se contentera d'inscrire uniquement les dépenses relatives aux études demandées par les services de l'État ainsi que les premières dépenses de construction du réservoir de Combe d'Aré (2.7 millions d'euros HT).

Le détail des opérations de travaux 2024 fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'une prochaine réunion du Comité Technique Consultatif et du Conseil d'Administration.

### I- Dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à 19 069 101 € se décomposant comme suit :

**Charges générales : 3 484 819 €.** Les principales dépenses comptabilisées reprennent :

- Les charges d'électricité pour 657 500 €, montant en hausse par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation des tarifs de l'énergie sans le bénéfice d'une nouvelle négociation favorable du SIEA
- Les achats d'eau, notamment auprès des SITSE, mais également auprès de la commune de Valserhône ou du Syndicat du Plateau des Rousses, pour 626 000 €
- Les achats de fournitures d'entretien, de petits équipements, carburant et de fournitures administratives à hauteur de 450 000 €
- Le recours à la sous-traitance : 407 500 € (astreintes, entretien des espaces verts, entretien des locaux, etc.). Ce poste évolue légèrement à la baisse (-5.78%)
- La location de matériels : 48 000 €
- Maintenances diverses : 30 000 € (photocopieurs, traceur, portails, climatisation, chaudière, etc.)
- Les assurances : 61 000 €.
- Les charges diverses : 70 000 € (dont les analyses de l'eau)
- L'entretien des matériels roulants : 120 000 €
- Les prestations d'études et recherches (diagnostics des canalisations, inspections vidéo des forages, diagnostics amiante, études environnementales) : 120 000 €
- Reversement de la redevance Agence de l'Eau : 380 000 €. Ce poste reste stable par rapport aux prévisions précédentes. Pour mémoire, les crédits inscrits en 2024 portent sur les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel au cours de l'année 2023.

Les crédits inscrits au titre de l'année 2024 sont supérieurs à ceux de 2023 pour tenir compte de l'impact de l'augmentation des coûts des biens et services, ainsi que du taux de change franc suisse /euro dans une moindre mesure. La Cotisation Foncière des Entreprises est estimée à 11 000 €.

**Atténuation de produits : 2 704 780 €.** Elle correspond au reversement des redevances « Pollution » et « Modernisation » à l'Agence de l'Eau. Cette dépense est compensée par une recette du même montant. Les volumes pris en compte sont pour l'eau potable de 6 182 000 m<sup>3</sup> consommés et facturés, et 5 700 000 m<sup>3</sup> pour la redevance « Modernisation » calculée d'après le volume d'assainissement.

**Autres charges de Gestion courante : 3 312 396 €.** Ce chapitre regroupe :

- Les charges de personnel (salaires et charges) reversées au budget principal pour 2 353 683 €
- Une charge exceptionnelle relative au financement des dépenses et travaux de la station de traitement de Balessert (SITSE) pour 869 033 €. Les SITSE n'ont pas refacturé à la Régie en 2023 les dépenses inhérentes aux procédés de traitements des moules Quaggas et au changement des filtres à sable et filtre à charbon.
- Les admissions en non-valeur (recettes irrécouvrables et créances éteintes) qui seront présentées par le Centre des Finances d'Oyonnax : 89 681 €

**Charges financières : 284 241 €.** Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts en cours pour 239 710 €. Les intérêts courus et non échus représentent une moins-value de 4 360 €. Le budget intègre la prévision des charges financières d'un nouvel emprunt d'équilibre qui serait mobilisé à mi-année à hauteur de 48 891 €. La capacité de désendettement du service Eau potable permet de procéder à un nouvel emprunt.

**Charges exceptionnelles : 677 784 €.** La régie perçoit 1 centime d'euro par m<sup>3</sup> facturé au titre de l'aide internationale, action portée par Pays de Gex Agglo. Le montant collecté annuellement est ainsi proche des 60 000 €. Les fonds collectés sont destinés à financer des opérations d'aide internationale.

Deux nouveaux programmes d'aide internationale ont été choisis par Pays de Gex Agglomération au titre des années 2023 et 2024. Cette décision fait donc l'objet d'une inscription à ce budget, respectivement 197 070 € pour le projet Lama au Togo, et 213 942 € pour le projet Kedougou au Sénégal.

La dépense attendue pour les dernières tranches de travaux à Bas-Mono (Togo) est d'un montant de 213 260 €. Cette dernière inscription est financée partiellement par une subvention de l'Agence de l'Eau de 183 470 € inscrite également au présent budget. Le total inscrit au titre de l'aide internationale est ainsi porté à 624 272 €.

Ce chapitre comptabilise également la somme de 2 000 € au titre des intérêts que pourraient entraîner des retards de paiement des marchés publics.

Enfin, une somme forfaitaire de 51 512 € est inscrite à ce présent budget afin de procéder aux annulations de factures des abonnés constatées sur exercices antérieurs.

**Dotations aux amortissements (3 606 192 €) et le virement à la section d'investissement (4 906 021 €)** composent la capacité à financer les dépenses d'investissement. Il s'agit de deux opérations d'ordre générant une recette d'investissement.

**Dépenses imprévues** : Elles font l'objet d'une inscription à hauteur de 92 868 €. Elles permettent de rectifier si nécessaire une absence de crédits à partir d'une simple décision du Président.

## II- Recettes d'exploitation

**Les dépenses d'exploitation sont financées par des recettes d'un montant de 19 069 101 €.**

L'approbation du compte administratif 2023 préalablement au vote du budget primitif permet d'inscrire une reprise de **l'excédent antérieur** à hauteur de 2 881 791 €.

**La vente de l'eau** uniquement (y compris les redevances de l'Agence de l'Eau) représente près de 75% des recettes, soit **14 289 070 €**.

Conformément aux prescriptions du débat d'orientations budgétaires, elles ont été fixées en fonction des paramètres suivants :

- Produits attendus au titre des volumes facturés : (3 091 000 m<sup>3</sup> x 1.448 €) + (3 091 000 m<sup>3</sup> X 1.51 €), soit 9 143 178 €
  - Volume : 6 182 000 m<sup>3</sup>
  - Prix part variable : 1.51 € HT (+ 5%)
- Produits attendus au titre des primes fixes : 58 690 X 37.38 € = 2 193 832.20 €
  - Primes fixes : 37.38 € HT, identique à 2023
  - Nombre de primes fixes : 58 690 au 31/12/2023, montant repris *a minima* pour 2024
- Redevance Agence de l'Eau Prélèvement : 247 280 € (6 182 000 m<sup>3</sup> X 0.04 €). Il est à noter que le montant de la recette est inférieur au montant inscrit en dépenses d'exploitation. Ce phénomène s'explique par une volonté de réduire l'enveloppe excédentaire collectée auprès des abonnés année après année.
- Redevance Agence de l'Eau Pollution : 1 792 780 € (6 182 000 m<sup>3</sup> X 0.29 €) (+1 centime pour le tarif 2024 de cette redevance)
- Redevance modernisation des Réseaux : 912 000 € (5 700 000 m<sup>3</sup> X 0.16 €)

A ces ventes d'eau se rajoutent :

- - Les frais d'accès aux services : 112 000 €
- - La facturation des branchements publics et compteurs : 400 000 €

**Les autres produits de Gestion Courante : 992 462 €** regroupent des recettes diverses, à savoir :

- Les loyers de la Maison de l'Eau : 16 200 €
- La compensation de l'Agence de l'Eau pour le recouvrement de ses redevances : 17 000 €
- Le remboursement du budget assainissement au budget eau potable au titre des charges communes (48%) : 450 000 €
- La subvention de l'Agence de l'Eau au titre de l'aide internationale : 492 262 €

**Les produits exceptionnels : 393 778 €** correspondent à l'amortissement des subventions. Il s'agit, là aussi, d'une opération d'ordre générant une dépense d'investissement du même montant.

	<b><u>BP 2023</u></b>	<b><u>BP 2024</u></b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>17 293 867</b>	<b>19 069 101</b>
<b>Charges générales</b>	<b>3 028 703</b>	<b>3 484 819</b>
Achats, fournitures, consommables	425 000	450 000
Electricité+gaz	515 000	657 500
Achat d'eau SITSE et Divers	323 000	626 000
Etudes, assurances, entretien	307 000	458 319
Sous-Traitance	432 500	407 500
Location	60 000	48 00
Rémunérations, honoraires, contentieux	526 505	412 000
Redevance Agence de l'Eau	380 000	380 000
Impôts et taxes	59 698	45 500
<b>Atténuation de charges (Agence de l'eau)</b>	<b>2 620 000</b>	<b>2 704 780</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>2 389 267</b>	<b>3 312 396</b>
Pertes sur créances irrécouvrables	120 000	89 681
Subvention Budget Général (salaires et charges)	1 919 267	2 353 683
Participation Travaux SITSE (41% des travaux)	350 000	869 033
<b>Charges financières</b>	<b>265 935</b>	<b>284 241</b>
Intérêts de la dette	270 093	239 710
I.C.N.E.	-4 158	-4 360
Intérêts de la dette si nouvel emprunt (5 mois)		48 891
Autres charges financières		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>413 940</b>	<b>677 784</b>
Coopération décentralisée	341 940	624 272
Annulations titres sur exercices antérieurs	70 000	51 512
Charges diverses (pénalités, etc.)	2 000	2 000
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>3 365 460</b>	<b>3 606 192</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>150 000</b>	<b>92 868</b>
<b>Virement section d'investissement</b>	<b>5 060 562</b>	<b>4 906 021</b>
	<b><u>BP 2023</u></b>	<b><u>BP 2024</u></b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>17 293 867</b>	<b>19 069 101</b>
<b>Excédent Antérieur</b>	<b>2 154 078</b>	<b>2 881 791</b>
<b>Produits divers de gestion courante</b>	<b>14 053 360</b>	<b>14 801 070</b>
Vente d'eau	10 677 360	11 337 010
Redevance Agence de l'eau Prélèvement	244 000	247 280
Redevance Agence de l'Eau Pollution	1 708 000	1 792 780

Redevance Modernisation	912 000	912 000
Facturation Travaux	400 000	400 000
Autres ventes d'eau (accès au service)	112 000	112 000
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>707 950</b>	<b>992 462</b>
Loyer Maison de l'Eau	20 000	16 200
Participation Agence de l'Eau	10 000	17 000
Remboursement charges communes	440 000	450 000
Recettes diverses	10 000	17 000
Subventions Aide Internationale	227 950	492 262
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>378 479</b>	<b>393 778</b>
Subventions transférées au résultat	378 479	393 778

### III- Dépenses d'Investissement

Le budget 2024 prévoit des dépenses d'investissement à hauteur de 19 002 973 €.

**L'amortissement des subventions** représente la somme de 393 778 €. Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'une opération d'ordre (Recette d'Exploitation/Dépense d'Investissement).

**Le remboursement du capital des emprunts** d'un montant de 879 294 € constitue la part prépondérante des annuités d'emprunts en cours (807 879 €) et ceux d'un nouvel emprunt s'il est contracté à mi-année (71 415 €). Le montant progresse donc sans mettre en péril la capacité de désendettement du service (0.98, soit 11.76 mois, si tout l'excédent d'exploitation est consacré au remboursement de la dette). La valeur de ce ratio à ne pas dépasser pour rester vertueux est de 8 en théorie.

**Les immobilisations incorporelles** pour 74 000 € concernent principalement les études éventuelles à mener au cours de l'année à hauteur de 42 000 €.

Ce chapitre intègre également des frais d'insertion pour des marchés strictement eau potable 3 000 € (cette charge est comptabilisée au budget assainissement en cas de marché mixte eau-assainissement) et des frais d'acquisition de logiciels pour 29 000 €.

**Les immobilisations corporelles** représentent une dépense supérieure de 15% à celle du BP 2023, soit 1 076 282 € (versus 932 000 € inscrits en 2023) :

- L'acquisition de terrains situés à proximité des ouvrages de la régie justifie une inscription de 20 000€
- L'investissement annuel en matériel est estimé à 991 282 € (inverseurs de source, Q-mètre de sectorisation, régularisation de pression, pré-localisateurs, sécurisation des piézomètres, sécurisation des accès, etc.)
- L'achat de deux véhicules est évalué à 50 000 €
- Les matériels informatiques et les mobiliers sont estimés à 15 000 €

**Les travaux en cours** représentent plus de 86% des dépenses réelles d'investissement soit 16 425 619 € (12 727 537 € en 2023), soit + 29% par rapport au BP 2023.

Ils concernent :

- Les marchés à bons de commande (Travaux, géolocalisation, contrôles, etc.) : 1 002 000 € (844 000 € en 2023)
- Le marché de réalisation des travaux de branchements aux abonnés : 400 000 € (400 000 € en 2023)
- Le programme de travaux 2024 dont le détail fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'une prochaine réunion : 11 270 423 € (8 725 659 € en 2023)
- Les crédits de report : 2 686 096 € (2 587 878 € en 2022) correspondant aux marchés non attribués en 2022 et 2023

- Une opération d'ordre patrimoniale de 1 067 100 € (versus 170 000 € en 2023) visant à intégrer les frais d'insertion et d'études pour le patrimoine de la régie (10 000 €), à renouveler les installations et le matériel de la régie (430 000 €), à financer l'extension des bureaux du bâtiment technique (107 100 €), ainsi que la possibilité d'acheter des logements dédiés aux apprentis et aux nouveaux embauchés (500 000 €).

Une inscription pour remboursement d'une partie d'une subvention à l'Agence de l'Eau est notée au budget pour un montant de 124 000 € (non réalisation de l'entièreté des travaux prévus en fin de période).

**Les dépenses imprévues** sont budgétisées à hauteur de 30 000 € (versus 30 000 € en 2023).

**Les Restes à Réaliser** tels qu'ils figurent au compte administratif 2023 sont repris à hauteur de 4 746 390 € (reprise de 6 054 907 € en 2023, 7 455 931 € en 2022) permettant principalement de financer les marchés en cours et d'achever le déploiement de la télérelève, prévu à mi-année 2024.

#### IV- Recettes d'Investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par les opérations d'ordre, à savoir :

- **Le virement de la section d'exploitation** pour 4 906 021 € (5 060 562 € en 2023, 5 040 701€ en 2022)
- **L'amortissement des immobilisations** : 3 606 192 € (3 365 460 € en 2023, 3 156 148 € en 2022)
- **L'intégration des opérations patrimoniales** (frais d'insertion, remboursement d'avances, extension des bureaux et achat de logements) : 1 067 100 €
- **La reprise des excédents d'investissement antérieurs** : 5 229 474 (6 360 845 € en 2023, 9 170 486 € en 2022)
- **La reprise de l'excédent d'exploitation capitalisé** : 3 916 546 € (4 362 906 € en 2023 versus 3 500 000 € en 2022)

**Les restes à Réaliser en Recettes** d'investissement s'élèvent à 676 503 € (1 658 167 € en 2023 versus 2 224 811 € en 2022), illustrant l'enveloppe des subventions notifiées restant à recouvrer.

	<u>BP 2023</u>	<u>BP 2024</u>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>14 923 033</b>	<b>19 002 973</b>
<b>Amortissement Subventions</b>	<b>378 479</b>	<b>393 778</b>
<b>Remboursement des emprunts</b>	<b>780 053</b>	<b>879 294</b>
Remb. du capital des emprunts en cours et cautions	780 053	807 879
Remb. du capital d'un nouvel emprunt		71 415
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>74 964</b>	<b>74 000</b>
Frais d'études	42 964	42 000
Frais d'insertion	3 000	3 000
Achat de logiciels	29 000	29 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>932 000</b>	<b>1 076 282</b>
Achat terrains	20 000	20 000
Achat matériel spécifique	872 000	991 282
Achat matériel bureau et informatique	25 000	
Matériel de transport		50 000
Mobilier et divers	15 000	15 000
<b>Travaux</b>	<b>12 727 537</b>	<b>16 425 619</b>

Marchés à bons de commande	844 000	1 002 000
Marché réalisation branchements	400 000	400 000
Programme annuel de travaux	8 725 659	11 270 423
Provisions Travaux structurants / Crédits de report	2 587 878	2 686 096
Programme Travaux bâtiment, logements et ouvrages	170 000	1 057 100
Intégration des frais d'études et d'insertion		10 000
<b>Remboursement à l'Agence de l'Eau</b>		<b>124 000</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>6 054 907</b>	<b>4 746 390</b>
Etudes, Frais insertion	101 340	40 122
Matériel (dont télérelève)	942 029	437 886
Programmes Travaux en cours	5 011 538	4 268 382
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>20 977 940</b>	<b>23 749 363</b>
	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>19 319 773</b>	<b>23 072 860</b>
Excédent antérieur	6 360 845	5 229 474
Virement section d'exploitation	5 060 562	4 906 021
Amortissements	3 365 460	3 606 192
Nouvel Emprunt d'équilibre		4 347 528
Excédent Capitalisé	4 362 906	3 916 546
Autres recettes (opérations patrimoniales)	170 000	1 067 100
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>1 658 167</b>	<b>676 503</b>
Subventions	1 658 167	676 503
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>20 977 940</b>	<b>23 749 363</b>

## Actions liées au : Budget Annexe Assainissement

Le montant global des dépenses réelles d'exploitation augmente en 2024 par rapport au Budget Primitif 2023 pour tenir compte à la fois de l'augmentation des tarifs des biens et services et des coûts induits, et également de l'évolution défavorable du taux de change euro/franc suisse.

L'autofinancement de ce budget n'est pas assuré au regard des dépenses prévisionnelles, et ce malgré l'affectation du résultat antérieur à la section d'exploitation de 4 167 155 € (3 926 391 € en 2023, 3 567 236 € en 2022), ainsi qu'une recette exceptionnelle liée à une reprise sur provisions pour risque du taux de change de 500 000 €, comme en 2023.

La situation financière mise en exergue en 2022 et 2023 est confirmée : la couverture des dépenses réelles d'exploitation par les recettes réelles (hors excédent) est nettement insuffisante. L'augmentation de certaines dépenses, liées aux variations défavorables du taux de change euro/franc suisse, à l'inflation des prix ou à la diminution de certaines recettes (la P.F.A.C. pour exemple) ont des répercussions budgétaires contraignantes.

En matière d'investissement, l'autofinancement constaté de 6 580 003 € (6 772 592 € en 2023) ne permet plus de couvrir la totalité des dépenses d'investissement. Ainsi que déjà annoncé en 2023, il conviendra au cours de

l'exercice 2024 de procéder à la contractualisation d'un nouvel emprunt d'équilibre proche de 13 810 000 euros. Cette situation est totalement cohérente par rapport à l'étude prospective et s'explique par un programme de travaux ambitieux intégrant notamment la réhabilitation des stations d'épuration de Saint Jean de Gonville et de Péron ainsi que l'objectif de réaliser un taux de renouvellement des réseaux de 1%.

## I- Dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à **19 509 261 €** (17 837 212 € en 2023) dont 12 588 179 € de dépenses réelles (versus 11 064 620 € en 2023).

**Les Charges à Caractère Général** d'un montant de 2 430 852 € (2 133 856 € en 2023) reprennent les charges directes d'exploitation. Elles augmentent de 14% par rapport aux crédits de 2023. Le niveau des dépenses 2024 intègre l'augmentation des prix des matières et de celle des biens et des services (inflation française).

Les plus importantes dépenses sont :

- Les achats de fournitures, de pièces et de produits : 242 000 € (247 000 € en 2023)
- Les charges d'électricité : 420 000 € (320 000 € en 2023)
- La sous-traitance (curage, traitements et transport des déchets et des sous-produits de traitement, entretien et renouvellement du réseau et des ouvrages, etc.) : 597 000 € (597 000€ en 2023)
- Les services extérieurs (locations d'engins, diagnostics, logiciel de gestion des données) : 431 765 € (290 000 € en 2023)
- Les rémunérations diverses (épandages, contrôles, analyses, indemnités de récolte, etc.) : 290 000 € (169 000 € en 2023)
- Le remboursement des charges générales communes au budget eau potable : 450 000 € (510 856 € en 2023)

**Les charges de gestion courante** d'un montant de 9 826 446 € (8 739 737 € en 2023) représentent 78% des dépenses réelles d'exploitation. Les principales dépenses concernent :

- Le traitement des effluents sur les stations d'épuration genevoises pour 7 485 065€ (6 810 624 € en 2023), toujours en très forte progression.

Les paramètres pris en compte pour ce chapitre sont les suivants :

- Volume exporté : 4 119 000 m<sup>3</sup>
- Tarif facturé : 1.69 CHF (1.67 CHF en 2023)
- Taux de change : 0.93 (1.01 en 2023)
- L'attribution d'une subvention au Budget Général couvrant les salaires et charges du service assainissement collectif et assainissement non collectif pour 2 261 381 € (1 819 113 € en 2023)
- La participation au traitement des eaux usées sur la station d'épuration des SITSE (Crassier) : 10 000 € (identique à 2023)
- L'annulation de factures déclarées irrécouvrables : 70 000 € (100 000 € en 2023)

**Les charges financières** sont calculées à hauteur de 203 322 €. Elles reprennent les intérêts d'emprunts en cours pour 46 996 € (34 983 € en 2023), et cinq mois de charges en 2024 concernant l'emprunt d'équilibre proposé de 13.810 millions d'euros.

Les intérêts courus et non échus sont crédités à hauteur de -1 239 € (-956 € en 2023).

**Les charges exceptionnelles** de 57 560 € (87 000 € en 2023) sont provisionnées dans l'hypothèse de paiement d'intérêts moratoires suite à des retards de paiement (1 000 €) et de la comptabilisation des impayés sur exercices antérieurs (56 560 €).

**Les dépenses imprévues** sont budgétées à hauteur de 70 000 €, identiques à 2023, afin de rectifier si nécessaire une absence de crédit à partir d'une simple décision du Président.

**Les dotations aux amortissements** (concernant les immobilisations) pour un total de 3 563 204 € (3 472 592 € en 2023, 3 364 605 € en 2022) constituent une opération d'ordre générant une recette d'investissement.

**Le virement à la section d'investissement** s'élève à 3 357 877 € (3 300 000 € en 2023, 3 776 115 € en 2022) : comme indiqué ci-dessus, cette capacité d'autofinancement diminue en raison notamment d'un excédent de la section d'exploitation également en diminution.

## I- Recettes d'exploitation

**Elles permettent d'équilibrer la section d'exploitation à hauteur de 19 509 261 €** (17 837 212 € en 2023), dont 14 007 642 € de recettes réelles (versus 12 626 211 € en 2023).

Tout comme le budget eau potable, l'approbation du compte administratif 2023 préalablement au vote du budget primitif 2024 permet d'inscrire une reprise de **l'excédent antérieur** à hauteur de 4 167 155 € (3 926 391 € en 2023).

Près de 72% des recettes réelles sont constituées **des ventes de produits finis** (facturation redevances assainissement et PFAC), soit 13 925 642 € (12 544 211 € en 2023).

Conformément aux prescriptions du débat d'orientations budgétaires, elles ont été fixées en fonction des paramètres suivants :

- Produit attendu au titre des volumes facturés :  $(2\,850\,000\text{ m}^3 \times 1.669\text{ €}) + (2\,850\,000\text{ m}^3 \times 1.836\text{ €}) = 9\,989\,25\text{ €}$ 
  - Volume : 5 700 000 m<sup>3</sup>
  - Redevance Régie 2024 : 1.836 € HT (1.669 € en 2023)
- Produit attendu au titre des primes fixes :  $55\,816 \times 37.24\text{ €} = 2\,078\,588\text{ €}$ 
  - Primes fixes : 37.24 € HT (identique à 2023)
  - Nombre de primes fixes : 55 816 (55 000 en 2023)
- Redevances SPANC : 27 000 € (identique à 2023)
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 1 250 000 € (identique à 2023)
- Contrôle des branchements :  $1\,300\text{ contrôles} \times 139.08\text{ €} = 180\,804\text{ €}$  (101 111 € en 2023)
- Facturation des branchements publics : 400 000 € (300 000 € en 2023)

**Les subventions d'exploitation** reprennent les aides versées par l'Agence de l'Eau au titre du bon fonctionnement des stations d'épuration : 65 000 €, identique à 2023. L'Agence de l'Eau a d'ores et déjà annoncé la non-reconduction de ce financement en 2025.

**Les Autres produits de gestion courante** de 17 000 €, identiques à 2023, comptabilisent la facturation la compensation financière de l'Agence de l'Eau au titre du recouvrement de ses redevances par la régie pour 10 000 € et 7 000 € de recettes diverses (antennes téléphoniques sur le site de Versonnex).

**Les produits exceptionnels portent sur** l'amortissement des subventions pour 834 464 € (784 610 € en 2023). Ils génèrent une dépense d'investissement du même montant.

Des provisions ont été constituées ces dernières années afin de couvrir une éventuelle dépréciation du taux de change : les hypothèses inscrites ci-dessus à hauteur de 0.93 CHF pour 1 € motivent l'inscription d'une reprise sur provisions à hauteur de 500 000 €. Pour mémoire, la provision totale pour risques de taux de change s'élevait à 1.891 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette provision sera de 1.391 millions d'euros à fin d'année 2024 après une reprise de 500 000 €.

	<u>BP 2023</u>	<u>BP 2024</u>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>17 837 212</b>	<b>19 509 261</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 133 856</b>	<b>2 430 852</b>
Achats, fournitures	247 000	242 000

Electricité	320 000	420 000
Sous-Traitance	597 000	597 000
Services extérieurs	290 000	431 765
Autres services extérieurs	169 000	290 087
Remboursement charges communes	510 856	450 000
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>8 739 737</b>	<b>9 826 446</b>
Pertes sur créances irrécouvrables	100 000	100 000
Participation au foncion. de la STEP de Crassier	10 000	10 000
Traitement des effluents sur Suisse	6 810 624	7 485 065
Subvention Budget Principal (Salaires)	1 819 113	2 261 381
<b>Charges financières</b>	<b>34 027</b>	<b>203 322</b>
Charges financières Emprunts en cours	34 983	34 983
Charges financières nouvel Emprunt d'équilibre		157 565
ICNE	-956	-1 239
Autres charges bancaires		
<b>Charges exceptionnelles (annulation titres /N-1)</b>	<b>87 000</b>	<b>57 560</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>3 472 592</b>	<b>3 563 204</b>
<b>Virement section d'investissement</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 357 877</b>
	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>17 837 212</b>	<b>19 509 261</b>
<b>Excédent antérieur</b>	<b>3 926 391</b>	<b>4 167 155</b>
<b>Ventes de Produits</b>	<b>12 544 211</b>	<b>13 925 642</b>
Droits de raccordement (P.F.A.C.)	1 250 000	1 250 000
Redevance assainissement	10 866 100	12 067 838
Facturation Contrôle de Branchements	101 111	180 804
Facturation Branchements	300 000	400 000
Redevances SPANC	27 000	27 000
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>65 000</b>	<b>65 000</b>
Prime épuration et aide au bon fonctionnement des STEP	65 000	65 000
<b>Autres Produits de Gestion courante</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>
Compensation Agence de l'Eau	10 000	10 000
Produit de participation antenne téléphonique	7 000	7 000
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>1 284 610</b>	<b>1 334 464</b>
Subventions transférées au résultat	784 610	834 464
Reprise sur provisions pour risques	500 000	500 000

## II- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 21 624 059 € (26 637 005 € en 2023), les Travaux pour compte de Tiers n'étant plus aussi conséquents que par le passé (- 7 811 000 €, soit - 69%).

**L'Amortissement des subventions** constituent une opération d'ordre comme indiqué ci-dessus d'un montant de 834 464 € (784 610 € en 2023).

**Le remboursement du capital des emprunts** d'un montant de 350 272 € (90 531 € en 2023) illustre le remboursement des emprunts en cours pour 120 106 €, ainsi que celui d'un nouvel emprunt d'équilibre proposé de 230 167 € si mobilisé à mi-année 2024.

**Les immobilisations incorporelles** de 40 000 € (identiques à 2023) se limitent à la reprise des crédits des études pour 20 000 €, des frais d'insertion relatifs à l'attribution des marchés publics pour 5 000 € et les crédits consacrés à l'achat de logiciels pour 15 000 €.

**Les immobilisations corporelles** de 638 000 € (491 000 € en 2023) augmentent par rapport à 2023 (+ 30%).

Ces crédits concernent l'achat :

- De terrains : 10 000 €.
- De trois véhicules : 60 000 €.
- Du matériel spécifique d'exploitation : 530 000 € (431 000 € en 2023) tels que des Sofrels, des clôtures, le renouvellement des équipements, des groupes électrogènes, des sondes, des caméras, etc.
- Du matériel informatique et bureautique : 38 000 € (10 000 € en 2023).

**Le chapitre « Travaux en cours »,** d'un montant de 16 269 093 € (13 928 164 € en 2023), représente 94% des dépenses réelles d'investissement hors travaux pour compte de Tiers. Ce chapitre reprend :

- Le programme annuel de travaux 2024, dont le détail fera l'objet d'une présentation spécifique, pour 9 813 264 € (9 135 925 € en 2023)
- Les crédits de report de 2023 à hauteur de 3 892 409 € (3 327 239 € en 2023) correspondant aux marchés non attribués en 2022 et 2023
- Les marchés à bons de commande (travaux, passage caméra, géolocalisation, etc.) : 1 158 000 € (950 000 € en 2023). La maîtrise d'œuvre des stations d'épuration (Saint Jean de Gonville et Péron) est reprise au sein de cette enveloppe globale
- Le marché de réalisation des travaux de branchements publics : 400 000 € (300 000 € en 2023).
- Une opération d'ordre patrimoniale visant à intégrer les frais d'insertion, de liquider les avances : 2 520 € (aucune inscription en 2023)
- Le renouvellement patrimonial : 1 002 900 € (215 000 € en 2023). Il se décompose en 400 000 € de renouvellements programmés (mesures D.O., extinction automatique incendie, ouvrages de la régie, armoires, émergents, etc.), 102 900 € pour extension des bureaux de la régie, et 500 000 € pour l'achat de logements destinés aux nouveaux embauchés.

Le compte **Travaux pour compte de Tiers** d'un montant de 3 469 000 € (11 280 000 € en 2023) n'est plus aussi conséquent (-69%) car les travaux mixtes eaux usées/eau potable, concernant des mises en séparatifs, sont de moins en moins nombreux. Ce chapitre correspond :

- À la réalisation par convention des travaux d'eaux pluviales au profit de Pays de Gex Agglomération : 700 000€ (identique à 2023, 300 000 € en 2022)
- À la réalisation, sur le budget assainissement, des travaux concernant le budget eau potable (marchés mixtes y compris télé relève : 2 700 000 € (10 500 000 € en 2023)
- À la réalisation par convention des dépenses relevant des travaux communaux de Divonne-Les-Bains (renouvellement de réseaux) : 69 000 € (80 000 € en 2023)

Ces dépenses seront compensées intégralement par une recette du même montant sur ce budget.

**Dépenses imprévues** : 20 000 € (identiques à 2023).

**Le chapitre Dépôt et Consignations** est crédité à hauteur de 3 200 € (2 700 € en 2023) afin de permettre le financement de l'exportation des sables piégés en entrée de station d'épuration.

Les Restes à Réaliser dépenses de 7 762 253 € (3 643 081 € en 2023) permettront de liquider les marchés de travaux en cours et le déploiement final et complet de la Télé-relève.

### III- Recettes d'investissement

Les recettes globales d'investissement permettent d'équilibrer la section à hauteur de 27 668 257 € (28 290 054 € en 2023).

Les opérations d'ordre constituent une partie essentielle de ces recettes :

- Virement de la section d'exploitation : 3 357 877 € (3 300 000 € en 2023)
- Opérations patrimoniales (extensions des bureaux, achats de logements, frais d'études et remboursements avances sur Travaux) : 1 005 420 € (215 000 € en 2023)
- Amortissements des immobilisations : 3 563 204 € (3 472 592 € en 2023)

La reprise des résultats antérieurs complète ces opérations d'ordre :

- Excédent antérieur d'investissement : 1 836 062 € (833 129 € en 2023)
- Excédent antérieur d'exploitation capitalisé : 626 694 € (824 000 € en 2023)

Comme indiqué ci-dessus, les Travaux pour Compte de Tiers font l'objet d'une recette compensatrice de 3 469 000 € (11 280 000 € en 2023).

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un emprunt de 13 810 000 €.

Les Restes à réaliser Recettes inscrits au Compte Administratif 2023 représentent la somme de 1 718 025 € (1 990 032 € au Budget Primitif 2023). Il s'agit exclusivement de subventions notifiées à recouvrer.

	<u>BP 2023</u>	<u>BP 2024</u>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>26 637 005</b>	<b>21 624 029</b>
<b>Amortissement des subventions</b>	<b>784 610</b>	<b>834 464</b>
<b>Remboursement des emprunts</b>	<b>90 531</b>	<b>350 272</b>
Capital des emprunts en cours	90 531	120 106
Capital d'un nouvel emprunt d'équilibre		230 167
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Frais d'études	20 000	20 000
Frais d'insertion	5 000	5 000
Logiciel spécifique	15 000	15 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>491 000</b>	<b>638 000</b>
Achat de terrains		10 000
Achat véhicule	50 000	60 000
Achat matériel bureau et informatique	10 000	38 000
Mobilier		
Matériel spécifique exploitation	431 000	530 000
<b>Programme travaux</b>	<b>13 928 164</b>	<b>16 269 093</b>
Programme annuel de travaux	9 135 925	9 813 264
Programme Travaux bâtiments, logements et ouvrages	215 000	1 002 900

Réalisation Branchements	300 000	400 000
Marchés à bons de commande	950 000	1 158 000
Crédits de report	3 327 239	3 892 409
Frais d'études et de publication (op. patrimon.)		2 520
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
<b>Dépôts et Consignations</b>	<b>2 700</b>	<b>3 200</b>
<b>Travaux pour Compte de Tiers</b>	<b>11 280 000</b>	<b>3 469 000</b>
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>3 643 081</b>	<b>7 762 253</b>
Etudes, frais d'insertion	30 430	34 042
Matériel (dont télérelève)	426 127	174 819
Programme Travaux en cours	3 186 524	7 553 392
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>30 280 086</b>	<b>29 386 282</b>
	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>28 290 054</b>	<b>27 668 257</b>
Excédent antérieur	833 129	1 836 062
Virement section d'exploitation	3 300 000	3 357 877
Excédent Capitalisé	824 000	626 694
Emprunt contracté en 2023	1 700 000	
Nouvel Emprunt d'équilibre proposé	6 665 333	13 810 000
Autres recettes (opérations patrimoniales)	215 000	1 005 420
Opération pour compte de tiers	11 280 000	3 469 000
Amortissements	3 472 592	3 563 204
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>1 990 032</b>	<b>1 718 025</b>
Subventions	1 990 032	1 718 025
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>30 280 086</b>	<b>29 386 282</b>